

12<sup>ème</sup>

La Compagnie aura la faculté d'aliéner tous ses droits et privilèges ainsi que ses obligations résultent du présent Règlement ou de tout contrat qui en découle, aux conditions qu'elle jugera à propos, mais l'acquéreur sera en tout point soumis à tout droit, privilège ou obligation de la même façon que si la Compagnie n'en avait fait l'aliénation.

13<sup>ème</sup>

Dans ce contrat ou Règlement le mot Compagnie veut dire La Inter-Provinciale Power Company

14

Et le présent Règlement a brisé tous Règlements antérieurs en rapport avec les présentes et entrera en vigueur dans les quinze jours de sa promulgation.

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
municipale des seigneurs le 3 Janvier 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à la quelle session  
sont présents M<sup>r</sup> Lucien Brassard Maire et M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genet  
Après une heure d'attente de défaut de quorum ayant été constaté.

Il est proposé par M<sup>r</sup> Lucien Brassard

Seconde par M<sup>r</sup> Leopold Genet

Que la séance soit ajournée au mercredi le 11 courant

Arthur Brassard Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de  
Québec  
District de  
Montcalm

Avis public par les présentes donné par  
J.B. Bedilotte président de l'inspection municipale du  
Canton Joly de Janvier 1928 no imprimé à cette  
charge par résolution du conseil en date du  
5 décembre 1927 que la mise en nomination  
pour la place de conseiller en remplacement de  
M<sup>r</sup> Arthur Francissey Henri Valiquette Hilaire  
Labelle aura lieu le mercredi le 11 Janvier 1928  
entre dix heures à midi à la place publique  
du village de Labelle. Et que si à l'expiration  
du délai fut pour la mise en nomination  
des candidats il y a plus que le nombre voulu  
de candidats actifs à élire pour les dites  
charges, j'ordonne que la rotation se fasse  
lundi le 16 Janvier de huit heures du

matin à six heures du soir à la salle publique  
du village de Labelle.

J'ai nommé par commission <sup>Eugene</sup> ~~Adrien~~ Cédilotte  
Secrétaire d'Élection

Donné à Labelle ce 1<sup>er</sup> Janvier 1928

J. Cédilotte  
Président d'Élection

Municipalité du Canton Joly

Le soussigné Adrien Cédilotte Secrétaire Trésorier de la susdite Municipalité certifie  
sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut écrit en en  
affichant une copie à chacun des endroits susvisés savoir  
Nun la facade de l'Église Paroissiale de Labelle et d'autre sur la facade de la salle  
publique le 31 Décembre 1927 entre 3 et 4 heures de l'après midi et en le lisant  
à l'issue du service Divin le 1<sup>er</sup> Janvier 1928 étant le Dimanche suivant  
ou cet avis a été comme susdit

En foi de quoi Je donne ce certificat ce 2 Janvier 1928

A. Cédilotte  
Sec. Trésorier

A. Cédilotte  
Président d'Élection

Je soussigné Eugene Cédilotte ayant été dûment nommé par  
Commission secrétaire de la présente Élection Jure solennellement  
que Je remplirai les devoirs de ma charge et ce au mieux de mon  
Jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assesment: de vant moi à Labelle

ce 11 Janvier 1928

J. Cédilotte  
Sec. Trésorier

Eugene Cédilotte  
Secrétaire d'Élection

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

## Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

Une assemblée des électeurs de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 11 Janvier 1928 à dix heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cet égard par J. Heudilotte Président d'office de l'élection du 11 Janvier 1928 dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert au certificat de cet avis convenu et annexé au procès verbal du dit Conseil sous la présidence de J. Heudilotte Sec. Trésorier Président d'office de l'élection Municipal de Janvier 1928.

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président de l'élection dit d'avis donné pour la présente election declare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'il veulent choisir comme Conseillers

Et les propositions suivantes ont été faites

Proposi par M. Julien Brousseau

Seconde par Théophile Charand

Que M<sup>rs</sup> Hilaire Labelle Henri Paliquette Arthur Francaeur Jans

trois cultivateurs du Canton Joly soient mis en nomination pour la charge de Conseiller du Canton Joly

J. Heudilotte  
Président de l'élection

Henri Paliquette  
Eugène Heudilotte

Advenant l'heure de midi le Président declare l'assemblée close  
Ont été mis en nomination M<sup>rs</sup> Henri Paliquette Hilaire Labelle  
Arthur Francaeur que je declare élus par acclamation  
Je declare élus par acclamation Henri Paliquette Hilaire Labelle Arthur  
Francaeur élus par acclamation

Eugène Heudilotte  
Sec de l'élection

J. Heudilotte  
Président de l'élection

## Municipalité du Canton Jolys

Canada

Province de Québec

District de Montcalm

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Jolys comme suite de  
 l'ajournement du 3 Janvier dernier tenue à la suite ordinaire des séances le  
 11 Janvier 1925 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code  
 Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup>  
 Julien Brassard Maire et M<sup>rs</sup> les Conseillers Arthur Françoise Arthur  
 Labelle Hilaire Labelle Leopold Genet Henri Puliquett formant quorum  
 sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire  
 Il est ordonné et statué que le conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
 Premier par M<sup>r</sup> le Conseiller Henri Puliquett  
 Second par M<sup>r</sup> Arthur Françoise  
 Que les minutes du 5 Décembre dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur LabelleSecondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que le compte présenté par Mmes Carsson soit accepté par le conseil

N 11-37

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire LabelleSecondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que le Secrétaire soit autorisé d'acheter des nouveaux livres de comptabilité

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold GenetSecondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

Julien Brassard Maire adoptée

H. Labelle  
 Sec. Trésorier

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Nous soussignés Hilaire Labelle Arthur Frenaud Henri Taliquette  
ayant été dûment élus Conseillers Municipaux pour la Municipalité  
du Canton Joly Jurons sur les Saintes Évangiles Chacun pour  
soi-même que nous accomplirons bien et fidèlement les devoirs  
de notre charge et ceux au meilleur de notre jugement et notre  
Capacité Nos signés Hilaire Labelle  
Arthure Frenaud Henri Taliquette  
Assurément devant nous à Labelle Arthur Frenaud  
le 6 Février 1928

H. Labelle  
Sec. Mairie

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des séances de ce jour le 9 Février 1928 à 9 heures de l'avant midi  
conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents M. Julien Brassard Maire et M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup>  
des Conseillers Leopold Genet Hilaire Labelle Arthur Labelle Henri  
Taliquette formant quorum sous la présidence de M. le Maire  
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
Proposé par M. le Conseiller Leopold Genet  
Secondé par M. Hilaire Labelle  
Que les minutes du 3 et 11 Janvier dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M. le Conseiller Leopold Genet  
Secondé par M. Henri Taliquette  
Que M. Hilaire Labelle soit nommé pro Maire

adoptée

Proposé par M. le Conseiller Leopold Genet  
Secondé par M. Arthur Labelle  
Que M. le Maire soit chargé de voir au besoin de M. Vignaf aux  
meilleures conditions concernant la Corporation et de placer des  
chèvres aux meilleures conditions qu'il jugera

adoptée

Proposé par M. le Conseiller Leopold Genet  
Secondé par M. Arthur Labelle  
Que le Secrétaire soit chargé d'écrire au M. le Maire de la Municipalité de  
demander de faire une copie de sa résolution pour la construction

du tronçon de la voie ferrée et que le Conseil est prêt à l'adopter tel que décrit dans sa lettre

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Héilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire au Gouvernement par l'entremise de notre Député M<sup>r</sup> Pierre Lortie le priant de nous obtenir une subvention de cinq cent piastres pour terminer le chemin se rattachant au Lac Labelle

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Benoit

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que le Conseil du Canton Joly recommande M<sup>r</sup> Hector Puliquette comme cantonnier pour la Municipalité du Canton Joly pour conduire des travaux de la Route Régionale

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Héilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Henri Puliquette

Que M<sup>r</sup> Hector Puliquette soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M<sup>r</sup> Ambroise David durant son absence

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Henri Puliquette

Secondé par M<sup>r</sup> Héilaire Labelle

Que la séance soit levée

~~M. Héilaire~~  
M. Héilaire

J. René Brassard  
Maire

#### Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 5 Mars 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont pris part M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers Héilaire Labelle Henri Puliquette Arthur Labelle André Brassard

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et résout par acclamation comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Héilaire Labelle

Que la séance soit adjournée à 11 heures

adoptée

Canada

Province de Québec

District de Montmagny

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A notre session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement de 9 heures tenue à la date ordinaire des sessions le 5 Mars 1938 à 11 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et M<sup>rs</sup> les Conseillers Hilaire Labelle Henri Faliquette Arthur Labelle André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire  
Est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que les minutes du 6 Février dernier soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que le conseil accepte de M<sup>r</sup> Charles Dumoulin la somme de trente cinq piastres en compte sur ses taxes dus et que Charles Dumoulin s'engage à payer tout des frais

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Henri Faliquette

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé de remettre en communication avec l'hospice de St-Lin pour payer le feu Tigney

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que M<sup>rs</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier en leurs qualités respectives soient et sont par le présent autorisés de signer un cheque à l'ordre du Trésorier de la Province au montant de mille piastres pour payer la Route Régionale

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Henri Faliquette

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Qu'il entre le nom de Marcel Walbecq sur le Rôle d'évaluation sur le N<sup>o</sup> 21 Rang 11 et retranche le nom de Marcil Labelle

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que la Corporation du Canton Joly consente à prêter à la Commission

la commune de Millé  
franchises  
1896  
1896

Heclair de la Nationalité et que M<sup>r</sup> de Braine et de Secretaire soient autorisés à signer  
un cheque a l'ordre de M<sup>r</sup> P. E. Forget pour payer son acompte pour la  
construction de l'écabane n<sup>o</sup> 6

adoptée

Avis motion est donné par le conseiller André Brassard qui a la prochaine  
séance générale du conseil et proposera un Règlement concernant la frontière  
qui a l'avenir Stanislas Milffours Grencha ou frontière en face de chez  
lui a partir de la ligne de Rivet Labelle venant rejoindre la Montée  
Milffours

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labelle  
Secondé par M<sup>r</sup> Henri Puliquette

Que de plus grand l'année 1928 soit de une piastres dans le cent piastres

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labelle  
Secondé par M<sup>r</sup> Adolphe Labelle

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
P. E. Forget

		6-14
Stanislas Milffours	✓	28-00
Henri Aubie	✓	6-00
Désiré Aubie		2-00
D. A. A. Dufosse	✓	2-50
Adolphe Brunet	Monte Chapleau	✓ 9-75
Alain Brousseau		1-25
Zéphirin Brousseau	✓	2-50
Josée Brousseau	✓	1-25
Alain Brousseau		1-25
Alain Brousseau	✓	75
Comme le nous	payable par Yvonne	11-40
"	payable par Chantrelle	1-20
"	payable Compagnie Forget	1-20
"	payable par Chevassu	80

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Adolphe Labelle  
Secondé par M<sup>r</sup> Henri Puliquette

Que la séance soit levée

Alain Labelle  
Sec. Trésorier  
André Brassard  
Président

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

À une session spéciale du conseil Municipal du Canton Joly, régulièrement convoqué après avis donné à tout les conseillers tenue à la salle viténaria des arènes le 20 Mars 1928 à 9 heures de l'après midi conformément aux dispositions de la loi Municipale de la Province de Québec à laquelle session ont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> des Conseillers Hilaire Labelle Leopold Genet Arthur Francœur Arthur Labelle Henri Saliquette André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire  
 Il est admis et adopté et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
 Premier par M<sup>r</sup> le conseiller Hilaire Labelle  
 Second par M<sup>r</sup> André Brassard  
 Que le Conseil consent de placer M<sup>r</sup> Fiquay chez M<sup>r</sup> Maxime Branchaud pour un mois à raison de dix piastres et que M<sup>r</sup> Branchaud soit chargé d'aller le chercher chez M<sup>r</sup> Milfous et que M<sup>r</sup> Branchaud avec le conseiller Henri Saliquette soient chargés de faire une revue de tout les effets appartenant M<sup>r</sup> Fiquay et de les enlever.

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Francœur  
 Second par M<sup>r</sup> Leopold Genet

Que M<sup>r</sup> le Maire soit chargé d'écrire à M<sup>r</sup> Hood  
 réclamant la somme de treize piastres venant à la Corporation du Canton Joly sur prix de la vente des chèvres

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller André Brassard  
 Second par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que le Secrétaire donne avis à tout les inspecteurs d'avoir à donner avis à tout les intéressés de leurs arrondissement de voir à déboucher toutes les colobettes et voir aux fosses

adopté

Avis motion est donné par le conseiller Leopold Genet qui à la prochaine session générale du Conseil il proposera un Règlement qui à l'avenir le lot N<sup>o</sup> 23 du Rang 11 Canton Joly franchira sa frontière au bord du Lac Labelle vers le chemin

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Leopold Genet  
 Second par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que la séance soit levée

H. Widilotte  
 Secrétaire

Julien Brassard  
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Avril 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard et M<sup>r</sup> Leopold Genet après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté

Proposé par M<sup>r</sup> Julien Brassard

Secondé par M<sup>r</sup> Leopold Genet

Que la séance soit ajournée à mardi le 10 courant

Julien Brassard adopté  
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 10 Avril 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et M<sup>rs</sup> des Conscillers Hilaire Labelle Leopold Genet et Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire

Est adopté et statué et a été obtenu et obtenu par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que les minutes du 5 et 20 Mars dernier soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que le Règlement n<sup>o</sup> 64 tel que lui en Conseil soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trévise

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que le Secrétaire soit chargé de donner avis aux Évaluateurs d'avis à évaluer l'autorité du Luc Labelle nouvellement exigés

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que le Conseil du Canton Joly consente à l'abandonnement de la Rue Municipale au pris de dix faibles par anne compris une ce compris à chaque membre du Conseil par an

adopté

Avis notional donne par le Conseiller Arthur Labelle qui a la prochaine reunion generale du conseil il sera propose un Reglement qui fixant le taux de la Taxes Municipal a une piastre dans cent piastres

Avis notional est donne par le Conseiller Leopold Genet qui a la prochaine reunion generale du Conseil il sera propose un Reglement qui a l'avenir hi Stanislas Millour aura sa frontiere a partir de la ligne de hi Raimil Labelle revenant a la Montee Millour et son ancienne frontiere retournera en Montee

Propose par hi le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par hi Hortense Labelle

Que le Maire soit autorise de faire venir de greffier de la cour pour la collection du montant revenant a la Corporation sur la vente des chebres

adoptee

Propose par hi le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par hi Hortense Labelle

Que les comptes ci-dessous soient acceptes et payes

Hermi Aubie Corp	✓	5-10
Stanislas Millour Corp		10-00
Prise Plot Corp	✓	3-24
Imprimerie des Laurentides		1-83

adoptee

Propose par hi le Conseiller Hortense Labelle

Secondi par hi Leopold Genet

Que la reunion soit levie

J. B. L. dit ditte  
Sec. Trésorier

Julien Brassard  
Maire

Municipalite du Canton Joly

A une session generale du conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des sessions le 7 Mai 1928 a 9 heures de l'avant midi conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents hi Julien Brassard Maire et M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> les Conseillers Arthur Thameux Hermi Paliquette Arthur Labelle Hortense Labelle Leopold Genet formant quorum sous la Presidence de hi Julien Brassard Maire

Il est ordonne et statue et conseil statue et ordonne par resolution comme suit

Propose par hi le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par hi Hermi Paliquette

Que les minutes du 2 et 10 Avril dernier soient acceptes et regues

adoptee

Canada

Province de Quebec

Distriet de Montcalm

Proposé par M<sup>r</sup> de Conseiller Leopold Genet

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que le Rôle d'évaluation tel que dressé par Messieurs des Évaluateurs soient acceptés

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> de Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M<sup>r</sup> Henri Puliquette

Que le Règlement n<sup>o</sup> 66 tel que dressé au Conseil soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> de Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M<sup>r</sup> Stéphanie Labellé

Que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé de prendre des informations sur la solvabilité de M<sup>r</sup> Houd et si ce Monsieur est bon pour payer M<sup>r</sup> le Maire est autorisé de prendre des Procès des Contre lui en pour la balance due à la Corporation sur la vente des Chevaux n<sup>o</sup> 813

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> de Conseiller Stéphanie Labellé

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labellé

Que M<sup>r</sup> Henri Puliquette et M<sup>r</sup> Maxime Brandaud soient autorisés de faire la vente des effets appartenant à M<sup>r</sup> Pagny après lui avoir fait signer une déclaration sur ce Monsieur comme gari il consent à la vente de ces effets.

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> de Conseiller Leopold Genet

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé de se mettre en communication avec M<sup>r</sup> P. Lortie et à faire toutes démarches nécessaires pour le Règlement définitive du Cant<sup>o</sup> de la Route Régionale aux meilleurs intérêts de la Municipalité et en même temps soit autorisé à toutes démarches concernant l'amélioration de la partie de la Route Labellé à la Minerve située dans des limites du Canton Pagny que le Conseil est décidé à faire cette année

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> de Conseiller Leopold Genet

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que le Règlement n<sup>o</sup> 65 tel que dressé au Conseil soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> de Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M<sup>r</sup> Stéphanie Labellé

Que les Comptes ci-dessus soient acceptés et payés ainsi le Compté de Hector Puliquette

et

	et David Jean information		
	Lucien Brassard 3 ans accoutures Corp		10-50
	Donat Faliquette payable par Forget	✓	5-00
	" " " " " "	✓	2-50
	" " " " " "	✓	2-50
	" " " " " "	✓	<del>5-00</del>
	Theodore Lelmasse - B. B. Lagnon	✓	5-00
Mars	Donat Casson payable par Compagnie Forget		<del>50</del>
	" " " " " "		37
	" " " " " "		25
	" " " " " "		36
Avril	" " " " " "		22
	" " " " " "		22
	" " " " " "		22
	" " " " " "		<u>22</u>
	Louis Dubinville fils Compagnie		90
Mars	" " " " " "		90
	" " " " " "		45
	" " " " " "		66
Avril	" " " " " "		45
	" " " " " "		45
	" " " " " "		<u>45</u>
	Arthur Francoeur payable par la Montee Francoeur	✓	12-00
	" " " " " "	✓	10-00
	" " " " " "	✓	5-00
	Coroniste et Jean fils payable par les interees Rang 5	✓	14-02
	" " " " " "	✓	<del>21-00</del>
	Prime Elot corporation	✓	37-30
	" " " " " "	✓	30-71
	Donat Faliquette et David Montee Brassard	✓	3-62
	George Inglis le meme	✓	1-00
	Fernand Poinset lot 15 #	✓	7-00
	" " " " " "	✓	7-00
	Montee #	✓	3-00
	" " " " " "	✓	3-10
	Alceon Faliquette		1-00
	refuge chez Piquet		3-50

Luis Paradis Corp

5-00

Proposé par M<sup>r</sup> de Conseiller Leopold GenetSecondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

Julien Brassard  
Maire

adopté

## Municipalité du Canton Joly

La commission de  
la province de Québec  
District de Montcalm

La session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Mai 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont été présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et 11 M<sup>r</sup> les Conseillers Arthur Francœur Henri Foliquette Arthur Labelle Hilaire Labelle Leopold Genet formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire.

Est admise et votée et le conseil voté et ordonne par résolutions comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> de Conseiller Arthur LabelleSecondé par M<sup>r</sup> Henri Foliquette

Que le Règlement ci-dessous reproduit soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

Attendu qu'à la session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 10 Avril 1928, une motion est donnée par le Conseiller Arthur Labelle qui à la prochaine session générale du Conseil et sera proposée un Règlement fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1928 à une piastre dans cent piastres de la valeur estimée des biens imposables de la municipalité suivant le Role et l'évaluation actuellement en force. Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considération.

Attendu qu'il est nécessaire de rencontrer la somme de huit cent onze piastres et cinquante trois centimes pour rencontrer les dépenses de l'année 1927 comme suit

Arrière bâtures et fuel	12.- <sup>00</sup>
Salaires des Secrétaires	175.- <sup>00</sup>
Intérêt	368.- <sup>00</sup>
Chemin à la charge de la paroisse	150.- <sup>00</sup>
Loyer de la salle	35.- <sup>00</sup>
Conseil de Comté	51.-33
Dépenses diverses	20.-20
	811.-53

Après délibération il est ordonné et voté par Règlement du Conseil et le Conseil ordonne par

Règlement ce qui suit

En afin de rencontrer la somme de 811-53 centimes pour les causes et raisons ci-dessus une taxe ou imposition foncière de une piastre dans cent piastres de la valeur estimée des biens imposables de la municipalité du Canton Joly - suivant le Role d'évaluation actuellement en force

En force soit par les présents imposés et sera être prélevé de la manière voulue par la loi et que le Secrétaire au bureau duquel la dite somme de \$811<sup>33</sup> a été solidaire et collecté comme audit sera dû, et payable sera tenue de faire un rôle de perceptions au fin de prélever par voie de taxation directe la collection imposé par le présent règlement aussitôt après sa publication

Le présent Règlement entrera en force après quinze jours de sa promulgation  
Tel que veut la loi

J. B. L. L. L. L.  
Secrétaire

Julien Brassard  
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

La 1<sup>re</sup> session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly, régulièrement convoqué après avis donné à tout les Conseillers, tenue à la salle ordinaire des séances le 28 Mai 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Les Conseillers Hilaire Labelle Arthur Labelle Leopold Genet Arthur Francœur foranant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> André Baranard et Henri Valiquette étant absent qu'ils ont eu leur avis de convocation

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francœur

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé de s'entendre avec M<sup>r</sup> Rouleau pour faire une visite de la Route conduisant à la Noireve et de lui demander tout les renseignements concernant la dite Route

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que la séance soit levée

J. B. L. L. L.  
Secrétaire

Julien Brassard adopté  
Maire

Municipalite du Canton Joly

Canada  
Province de Quebec  
District de Montcalm

Une session generale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des seances le 5 Juin 1928 a 9 heures de l'avant midi conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents M<sup>r</sup> M<sup>rs</sup> les Conseillers Arthur Francoeur Henri Taliquette Arthur Labelle Andre Brassard  
Il est ordonne et statue et le conseil statue et ordonne par resolution comme suit  
Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
Secondi par M<sup>r</sup> Henri Taliquette  
Que la seance soit ajournee a 10 1/2 heures et demie

H. B. L. idiotte  
Secr. mun.

Julien Brassard  
Maire

Municipalite du Canton Joly

Canada  
Province de Quebec  
District de Montcalm

Une session generale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des seances le 5 Juin 1928 a 10 1/2 heures et demie de l'avant midi conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et M<sup>r</sup> M<sup>rs</sup> les Conseillers Arthur Francoeur Henri Taliquette Arthur Labelle Andre Brassard  
Journes et quorum sous la presidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire  
Il est ordonne et statue et le conseil statue et ordonne par resolution comme suit  
Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
Secondi par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
Que les minutes du 7 et 28 Mai dernier soient acceptes et signes

adoptes

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle  
Secondi par M<sup>r</sup> Andre Brassard

Quenter le nom de Jean Labelle sur le lot n<sup>o</sup> 7-10 et partie 35 F et 35 G et celui Emile Hardy sur le lot n<sup>o</sup> 39 et celui de Hallenard Hardy sur les lots n<sup>os</sup> 37-38-41

adoptes

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
Secondi par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
Que la seance soit levie

M. L.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Andre Brassard  
Secondi par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

adoptes

Que les comptes cidessus soient acceptes et payes

Le P. K. Robette  
Ravit Francoeur  
" payable par Ravit Lemaitre

88

25

2-00

adoptes

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
 Que la séance soit levée

Abelilotte  
du Maire

Julien Brassard adopté  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
 ordinaire des séances le 3 juillet 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément  
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session  
 sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Les Conseillers Leopold  
 Genet Arthur Francoeur Henri Valiquette Arthur Labelle André Brassard  
 Formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire  
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
 Que les minutes du 5 Juin dernier soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Henri Valiquette  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
 Que le Rôle d'évaluation tel que lui au Conseil soit accepté

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
 Demande est faite par M<sup>r</sup> Emery Godard de retrancher le nom de Auguste  
 Godard sur la partie du terrain et d'en tracer le nom de Emery Godard  
 sur la partie du lot n<sup>o</sup> 25 Rang St-Basile au nord par le chemin du Roi  
 à l'est par Louis Dubinville fils au sud par le Lac Labelle à l'Ouest  
 par Louis Dubinville fils

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
 Que le Conseil consente de vendre à M<sup>r</sup> Pierre Blot le reste des effets  
 appartenant à M<sup>r</sup> Tigny et tout qui se trouvent sur sa propriété  
 au prix de cinq piastres

adopté

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Guet  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
 Que le Conseil accorde à M<sup>r</sup> Vigne de lot la somme de six piastres par lot pour la  
 réparation du chemin des lots n<sup>o</sup> 11-12-13 Rang 1 et 14 Rang 2

adoptée

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Guet  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
 Que le Secrétaire soit obligé de se conformer à la loi des municipalités  
 pour les polices d'assurance de fidélité

adoptée

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Kabelle  
 Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Oscar Cusson	M <sup>r</sup> te Brisson	9-50
"	"	2-50
"	Gauthier	1-65
"	M <sup>r</sup> te Brisson	75
"	intéressés ex pte	3-00
"	M <sup>r</sup> te Brisson	4-75
"	Orban	4-75
"	"	1-60
"	Brisson	6-25
"	Compagnie	75
"	Provasseu	75
"	Therrien	25
Oscar Godard	M <sup>r</sup> te Brisson	4-50
"	Orban	2-25
Joseph Langon	Orban	4-50
"	"	2-25

adoptée

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Guet  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
 Que la séance soit ajournée à Jeudi soir à 8 heures

adoptée

M<sup>r</sup> Léodilotte  
 Secrétaire

André Brassard  
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Lével

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly commença à  
s'ajourner le 3 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 5 juillet  
1928 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et  
M<sup>rs</sup> des Conseillers Leopold Berret Arthur Francœur Arthur Labellé Hilaine  
Labellé André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard  
Maire

Il est ordonné et statué d'ice conseil statué et voté par résolution comme suit  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francœur

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labellé

Que le Conseil du Canton Joly vote cinq cent piastres en plus des cinq cent piastres  
accordés par le Gouvernement pour l'amélioration de la Route à partir  
de la Route Régionale jusqu'au moulin de M<sup>r</sup> Godard. Le Municipal  
de va enlever les Roches dans les cabottes à demande et mettre une  
couche de gravier aux endroits le plus nécessaires M<sup>r</sup> Godard s'engage  
à passer le gravier sur le parcours à ses frais

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaine Labellé

Que M<sup>r</sup> Arthur Francœur soit nommé conducteur des Travaux

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller <sup>Arthur</sup> ~~Arthur~~ Labellé

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaine Labellé

Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur Omer Cusson de voir à faire  
enlever les Roches dans le chemin Chevassu & Thureau après avis  
et si ces Roches ne sont point ôtées après avis raisonnable de les enlever  
suivie aux frais des intéressés et de voir à tout chemin qui  
sont sous sa Jurisdiction

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M<sup>r</sup> Leopold Berret

Que la séance soit levée

adopté

H. Bleiditosty  
Secrétaire

Julien Brassard  
Maire

## Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances de le Août 1928 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Arthur Labelle Hilaire Labelle après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que la séance soit ajournée à Lundi le 13 courant

Hilaire Labelle  
Le Maire

✓ Julien Brassard  
Maire

adopté

## Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances comme suite à l'ajournement du le Conseil tenue à la salle ordinaire des séances le 13 Août 1928 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Hilaire Labelle Arthur Labelle Arthur Francœur après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que la séance soit ajournée à Lundi le 20 courant

Hilaire Labelle  
Le Maire

✓ Julien Brassard  
Maire

adopté

## Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement du 13 Août tenue à la salle ordinaire des séances le 20 Août 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers Arthur Francœur Henri Poliquette Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire. Il est adopté et statué et le Comité statué et ordonné par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francœur

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que les minutes du 3 et 8 Juillet dernier soient acceptées et signées

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Henri Poliquette

adopté

Secondi par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que la Commission de M<sup>r</sup> Honor Cusson comme inspecteur de voirie et qui n'est  
soit remplacé par M<sup>r</sup> Azarie Cronier

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par M<sup>r</sup> Henri Puliquette

Que M<sup>r</sup> Arthur Francœur soit autorisé de dépenser la balance de l'argent  
votée par la Corporation à la condition que M<sup>r</sup> Godard fassent le gravillage  
au fur et à mesure du besoin et que M<sup>r</sup> Arthur Francœur dépense  
l'argent uniquement pour le gravier

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que M<sup>r</sup> le huissier et le secrétaire Trésorier en leurs qualités respectives soient  
et sont par les présents autorisés de son chiffre nécessaire pour payer le  
montant votée pour l'amélioration de la Route c'est-à-dire 8500<sup>fr</sup> piastres

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francœur

Secondi par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés

Adrien Sauriol Montée Brassard

✓

4-50

Arthur Labelle Montée Chapleau

2-50

Stanislas Milfour Montée Milfour

3-40

Pierre Clot Corporation

✓

29-47

30<sup>fr</sup>

Conseil de Conti

✓

30-23

Fédéric Kazson Montée Kazson

✓

3-60

Maxime Branchaud Corp. Signy

✓

16-90

Michel Bivim font Bivim

5-39

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Henri Puliquette

Secondi par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que les intéressés du Rang E. et F. demande à la Compagnie du C.P.M.  
de fermer de la Crossing publique de la petite Montée Milfour  
de la mettre en crossing privé et que tout les contribuables sont tout  
fait à payer le coût des barières

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francœur

Secondi par M<sup>r</sup> Henri Puliquette

Que la demande faite par M<sup>r</sup> Arthur Labelle soit prise en considération

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francœur

Que la séance soit levée

M<sup>r</sup> L. Hébert

Sec. Trésorier

Julien Brassard  
Maire

Municipalité du Canton Joly

La 1<sup>re</sup> session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Septembre 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions de

l'acte Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard

Maire et M<sup>r</sup> M<sup>rs</sup> les Conseillers Henri Taliquette Arthur Labelle Héloïse Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire

Après lecture et approbation des procès-verbaux et ordonnance par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Henri Taliquette

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que les minutes du 3-6-13 Août dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Héloïse Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur de voirie de faire une revue des endroits les plus dangereux dans les chemins qui sont sous sa juridiction

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Héloïse Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur de voirie d'avoir à donner avis à tout des intéressés de la Montée Renaud de voirie en réponse leurs par de clôture

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Héloïse Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que la séance soit levée

M<sup>r</sup> L. Hébert

Sec. Trésorier

Julien Brassard  
Maire

Canada

Province de Québec

Canton de Montebello

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoqué après avis donné à tous les Conseillers tenus à la salle ordinaire des séances le 24 Septembre 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions de Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Arthur Labelle Henri Taliquette après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Henri Taliquette

Que la séance soit ajournée à 10 heures

J. B. Chabot

Julien Brassard adopté  
Maire

Sec. Trésorier

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'épurement de 9 heures tenue à la salle ordinaire des séances le 24 Septembre 1928 à 10 1/2 heures et demie de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>rs</sup> Julien Brassard Maire et M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> les Conseillers Arthur François Henri Taliquette Arthur Labelle Hélaine Labelle André Brassard Léopold Genet formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Président

Il est ordonné et statué et ce conseil adopté et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hélaine Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que M<sup>r</sup> Arthur François soit nommé conducteur de la Route pour passer le gravier à partir de la Route Régionale conduisant dans la Montée Lauson et faire des travaux jusqu'au montant de deux cent cinquante piastres

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que le conseil accepte le remboursement de l'argent dû par la Commission Hélaine c'est-à-dire la somme de mille piastres

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hélaine Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que M<sup>r</sup> le Président et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de rembourser tout les argent dû par le Conseil moins mille piastres

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hélaine Labelle

Proposé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
Deuxième par M<sup>r</sup> Julien Brassard  
Que le compte présenté par Julien Brassard soit accepté et payé 20-00  
adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire Labelle  
Deuxième par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
Que la séance soit levée

M<sup>r</sup> Hilaire Labelle  
M<sup>r</sup> Julien Brassard  
Maire

Municipalité du Canton Joly

Comité  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des séances le 5 novembre 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont  
présents M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Julien Brassard Arthur Labelle; après une heure et entente  
le défaut de quorum ayant été constaté  
Il est proposé par M<sup>r</sup> Julien Brassard  
Deuxième par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
Que la séance soit adjournée à 13 courant

M<sup>r</sup> Julien Brassard  
Maire

Municipalité du Canton Joly

Comité  
Province de Québec  
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly convoquée à l'ajournement du 5 courant  
tenue à la salle ordinaire des séances le 13 novembre 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup>  
Julien Brassard Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers Arthur Labelle Hilaire Labelle André  
Brassard Arthur Francoeur formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire  
Il est ordonné et statué et ce en matière et ordonne par résolution comme suit  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
Deuxième par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
Que les minutes du 4 et 24 Septembre dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle  
Deuxième par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que M<sup>r</sup> Frédéric Laugen soit nommé inspecteur de voirie pour la hauteur de la rue  
en remplacement de M<sup>r</sup> Adolphe Baumont durant son absence

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard  
Deuxième par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que les minutes soient adjugées tel que venant en fin de hauteur de la rue

adoptée

Secondi per M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que le compte presenter par Julien Brassard soit accepté et payé \$ 20.-  
adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire Labelle

Secondi per M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que la somme soit levée

H. Labelle  
Le Maire

Julien Brassard  
Maire

Canada

Province de Québec  
District de Montebello

Municipalité de Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 5 Novembre 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Julien Brassard Arthur Labelle; Après une heure et entente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est proposé par M<sup>r</sup> Julien Brassard

Secondi per M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que la somme soit adjournée à 13 courant

Julien Brassard  
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec  
District de Montebello

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly commencée à l'ajournement du 5 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 13 Novembre 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire et M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> les Conseillers Arthur Labelle Hilaire Labelle André Brassard Arthur Fournier formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard Maire

Il est proposé et étudié et résolu par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Fournier

Secondi per M<sup>r</sup> Arthur Labelle

Que les minutes du 4 et 24 Septembre dernier soient acceptées et signées adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Secondi per M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que M<sup>r</sup> Hilaire Labelle soit nommé inspecteur de voirie pour la durée de l'absence en remplacement de M<sup>r</sup> Adolphe Bouchard durant son absence

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard

Secondi per M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que les minutes soient adoptées tel que venant devant la durée de l'absence adoptée

Fernand Fournier Interchange # ✓ 1-88  
 " Corporation ✓ 3-75  
 adopte

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilarie Labelle  
 Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
 Que la seconde soit levie  
 H. Bleidotte Julien Brassard adopte  
 Mairie

Comode  
 Province de Quebec  
 District de Montcalm

Municipalite du Canton Joly

Une reunion generale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle  
 communale des seances le 3 Decembre 1928 a 9 heures de l'avant midi conformement  
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle reunion sont  
 presents M<sup>r</sup> Julien Brassard Mairie et 116 M<sup>r</sup> les Conseillers Hilarie Labelle  
 Arthur Labelle Henri Faliquette formant quorum sous la presidence de M<sup>r</sup> Julien  
 Brassard Mairie

Actes et minutes et de conseil statue et ordonne par resolution comme suit  
 Propose par M<sup>r</sup> Henri Faliquette  
 Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
 Que les minutes du 5-11-1928 soient acceptes et signees  
 adopte

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Henri Faliquette  
 Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
 Que le terrain de M<sup>r</sup> Louis Gauthier soit envoie au Conseil de  
 Comite pour y etre vendue pour taxes  
 adopte

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilarie Labelle  
 Seconde par M<sup>r</sup> Henri Faliquette  
 Que le Secretaire donne avis a la porte de l'Eglise qu'il sera vendue l'emblein  
 de la Montee Chapleau a partir du chemin front de M<sup>r</sup> Frederic Kuzon  
 allant rejoindre le chemin de M<sup>r</sup> H. Denis Brassard  
 adopte

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilarie Labelle  
 Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
 Que H. Bleidotte soit nomme president pour l'lection des Conseillers  
 du Canton Joly pour l'annee 1929  
 adopte

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle

Seconde par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle  
 Que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés  
 Fédéric Kuzon pour Kuzon  
 Michel Biron fils  
 Hector Saliquette pour Armandus David  
 Wilfrid David

2.85.  
 2.50  
~~1.00~~ ~~accepté~~  
~~1.50~~  
 accepté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire Labelle  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labelle  
 Que M<sup>r</sup> Branehand soit obligé de conduire M<sup>r</sup> Fiquy chez M<sup>r</sup> Julien  
 Brassard suivant la résolution du conseil prise à la séance du  
 5 Juin 1928

accepté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle  
 Que la séance soit levée

H. Blé dit Lotté  
 Sec. Trésorier  
 Arthur Labonté - Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montcalm

Avis public est par les présents donné par H. Blé dit Lotté Secrétaire Trésorier  
 Président à l'Élection de Janvier 1929 nommée à cette charge par résolution du  
 conseil en date du 3 Décembre 1928 nommée à cette charge par résolution  
 du conseil en date du jour de sonne en nomination pour la place de Maire  
 en remplacement de M<sup>r</sup> Julien Brassard sortant de charge et en remplacement  
 de M<sup>r</sup> Leopold Verret André Brassard Arthur Labelle Conseillers municipaux  
 le 9 Janvier 1929 entre dix heures à midi à la salle publique du  
 Village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la  
 mise en nomination il y a plus que le nombre de candidat à élire  
 pour la dite charge; j'ordonne que la votation se fasse Lundi le 14  
 Janvier 1929 de huit heures du matin à six heures du soir à la  
 salle publique du Village de Labelle

Fait nommée par Commission Léon Côté Secrétaire d'Élection

Donné à Labelle, ce 30 Décembre 1928

H. Blé dit Lotté  
 Président d'Élection